

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 octobre 2024 à 18h30

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: DECHOZ Pierre, BEZIRARD Lionel, LOUNES Arlette, PETIT René, BOUELLE Alain, LEMONNIER Mélie, PETIT Yannick, SEBBAN Marc, VAILLANT Catherine, WACHEUX Cecilia, WALLECAN Philippe

Pouvoirs : COULETTE Lucie donne pouvoir à DECHOZ Pierre

Absent(s) excusé(s): BOUQUERET Maryline

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur DECHOZ Pierre, Maire
Le conseil municipal choisit pour secrétaire de séance Monsieur SEBBAN Marc

Approbation du compte rendu de la séance du 23 septembre 2024

1- Rénovation de sol dans une classe maternelle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au remplacement du revêtement de sol d'une des deux classes maternelles, celui-ci étant déchiré en plusieurs endroits. Il présente un devis de l'entreprise AFI décor peinture d'un montant de 4 145€ HT soit 4 974€ TTC pour un revêtement PVC U4P3 Gerflor

Accord à l'unanimité du conseil municipal - délibération

2- Construction d'un préau couvert à l'école

Suite au retrait de l'entreprise QUIOT, l'entreprise BM Couverture a été consultée pour la construction du préau dans la cour de l'école.

Le bâtiment d'une surface de 84m² (14m x 6m), fermé sur 2 côtés est composé d'une structure à ossature bois en sapin traité, d'une charpente en sapin traité également et d'une couverture bac acier.

Une partie du bâtiment sera fermée (18m²) de manière à autoriser le stockage de matériel (jouets et jeux de cour).

La charpente est prévue pour recevoir, le cas échéant, des panneaux photovoltaïques.

L'entreprise BM Couverture présente un devis pour un montant de 33 671€ HT soit 40 405.20€ TTC.

Il convient de réaliser des massifs béton pour recevoir les 6 poteaux qui supportent la charpente.

L'entreprise de maçonnerie Olivier Lhermitte présente un devis d'un montant de 9 932.35€ HT soit 11 918.02€ TTC.

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour la validation des deux devis

3- Document Unique – adhésion au groupement de commande du Centre de Gestion de l'Eure

Le document unique constitue un inventaire des dangers et une analyse des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement, pour la santé et la sécurité des travailleurs. Il est obligatoire dès l'embauche du 1^{er} salarié.

La commune compte à ce jour 5 salariés : 2 en filière administrative et 3 en filière technique.

Le Centre de gestion propose aux communes de constituer un groupement de commandes destiné à retenir un prestataire chargé de l'élaboration de ce document.

Le service Hygiène et Sécurité du CDG 27 accompagnera les communes tout au long de la

démarche.

Une convention et un avenant d'adhésion sont à transmettre avant le 15 janvier 2025 – délibération

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et l'avenant d'adhésion avec le centre de gestion.

4- Création d'un poste d'un agent technique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de créer un poste d'agent technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 8 heures.

Accord à l'unanimité du conseil municipal - délibération

5- SIAEPAP – Intégration de deux communes

Par courrier en date du 10 octobre, Monsieur le Président du SIAEPAP informe la commune que, après étude et discussion, les communes de Lisors et Touffreville ont pris délibération afin d'intégrer le service d'eau potable.

Monsieur le Maire propose de valider l'intégration de Lisors et Touffreville dans le SIAEPAP.

Accord à l'unanimité du conseil municipal - délibération

Questions diverses

- Fonds de concours CDCLA 2025 : proposition de remplacer quelques équipements du restaurant scolaire : piano, hotte, armoire froide, friteuse... et solliciter le fonds de concours de la CDCLA sur cette opération d'environ 15 000€ HT.
- Don à la commune d'une machine à laver et d'un sèche-linge par deux habitants de la commune, ces équipements seront installés au Centre Socio Culturel.
- Repas des Anciens : proposition : acter la présence d'un accompagnant et fixer le prix du repas à 20 euros (personne hors population communale).
- Démission d'une conseillère municipale : par courrier en date du 24 septembre 2024, Madame Marie SEREY a fait part de sa démission du conseil municipal pour cause de déménagement.
- Cérémonie du 11 novembre : banquet des Anciens Combattants ; la commune a répondu positivement à la demande du président de l'association des Anciens Combattants.
- SIEGE 27 : Programme 2025 mise en souterrain des réseaux rue de Renneville, rue Bernard Petit, rue de Bois Meigle ; estimation participation financière de la commune 51 250€.
- Aménagement de la cour d'école : suppression de la passerelle et du tunnel